

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

21 mars 2007

Lors de la session des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-et-unième jour du mois de mars deux mille sept (21/03/2007) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, Messieurs les maires suivants :

- Monsieur André C. Veillette, préfet et maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Marcel Bélanger, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Denis Mongrain, maire de Saint-Séverin;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Martin Périgny, maire d'Hérouxville;
- Monsieur Normand Hudon, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Claude Dumont, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Marius St-Amant, maire suppléant de Lac-aux-Sables;
- Madame Madeleine Carpentier, mairesse suppléante de Saint-Tite.

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur André C. Veillette, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Re 07-03-45

Le préfet, monsieur André C. Veillette déclare l'ouverture de l'assemblée à 20 h précise.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 07-03-46

Monsieur Denis Mongrain, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Martin Périgny, maire de Hérouxville, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Adoption des rapports financiers 2006 de la MRC et des TNO, déposés par le vérificateur, monsieur Guy Désaulniers, ca;
- Politique d'amortissement : ajout de la fibre optique;
- Adoption d'un règlement édictant le schéma d'aménagement régional révisé;
- Programme de mise en valeur du milieu forestier – Volet II : rapports finaux;
- Conformité du règlement numéro 235-06 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle;

- Conformité du règlement numéro 213-2007 modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Tite;
- Conformité du règlement numéro 6-90-4 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives;
- Nomination du vérificateur pour l'année 2007;
- Renouvellement du contrat d'entretien du centre administratif de la MRC;
- Autorisation de participer au Congrès de l'ADMQ 2007;
- Autorisation de participer à la formation nationale des agents ruraux à Chicoutimi du 24 au 26 avril 2007;
- Autorisation de participer au Congrès de la COMBEQ du 26 au 28 avril 2007 à Québec;
- Pacte rural : adoption du rapport annuel 2006;
- URLSM : adhésion 2007 et nomination d'un représentant;
- Plan de diversification et de développement économique : résultats attendus;
- Congé sans solde.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 21 FÉVRIER 2007

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 21 février 2007 a été transmise par courrier à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 07-03-47

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 21 février 2007.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

Re 07-03-48

Monsieur Normand Hudon, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Martin Périgny, maire de Hérouxville, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 21 mars totalisant 125 175.15 \$ pour la MRC et de 21.00 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Guy Messier, membre du Comité organisateur, transmet une invitation aux membres du Conseil à participer au Forum familial qui aura lieu le 31 mars prochain à compter de 9 h .
- Monsieur Christian Savard, directeur général de la Conférence régionale des élus de la Mauricie, transmet un chèque au montant de 65 000 \$, représentant le premier versement de l'aide financière accordée pour les projets de construction dans le parc industriel régional.
- Monsieur Michel Blais de la Direction des affaires juridiques de la Commission de protection du territoire agricole transmet une décision rendu par la commission concernant des lots ou parties de lots devant être exclus des zones agricoles concernées.
- Madame Christiane Matteau, secrétaire de madame Julie Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie, accuse réception de notre résolution numéro 07-02-29 relativement à l'appui à la Mauricie : Dossier « Alcan » Bloc énergétique pour les entreprises de la Mauricie.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 07-03-49

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Marius St-Amant, maire suppléant de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

PRÉSENCE DU VÉRIFICATEUR

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006 POUR LA MRC DE MÉKINAC

Re 07-03-50

Monsieur Claude Dumont, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Normand Hudon, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'adopter le rapport financier 2006 pour la MRC de Mékinac présenté, ce jour, par monsieur Guy Désaulniers, c.a., vérificateur, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité -

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006 POUR LES T.N.O. DE MÉKINAC

Re 07-03-51

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu

d'adopter le rapport financier 2006 pour les T.N.O. de la MRC de Mékinac présenté, ce jour, par monsieur Guy Désaulniers, c.a., vérificateur, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

- Adopté à l'unanimité -

POLITIQUE D'AMORTISSEMENT ET DE CAPITALISATION

CONSIDÉRANT la politique d'amortissement adopté en vertu de la résolution numéro 99-11-170;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la grille de politique de capitalisation en y ajoutant le réseau de fibre optique appartenant à la MRC de Mékinac, en partenariat avec la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que l'entente convenue avec la Commission scolaire est de vingt ans et que ce genre de structure a une durée de vie d'une vingtaine d'années;

Re 07-03-52

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Denis Mongrain, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'ajouter dans la grille de politique de capitalisation l'élément « *Fibre optique* » dans la catégorie infrastructures :

DESCRIPTION GÉNÉRALE	VALEUR MINIMALE	VIE UTILE MAXIMUM	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT
Fibre optique	230 000	20 ans	linéaire

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

RÈGLEMENT 2007-146

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ADOPTION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MÉKINAC ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-140

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac est entré en vigueur le 26 mai 1988;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 54 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC de Mékinac est tenu de réviser son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement numéro 2006-140 le 17 mai 2006;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a avisé la MRC, le 29 septembre 2006, que le schéma révisé ne respecte pas les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a apporté les modifications jugées nécessaires au respect de l'avis gouvernemental;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a préalablement été donné à la séance régulière du Conseil de la MRC de Mékinac tenue le 21 février 2007;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 56.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19);

Re 07-03-53

EN CONSÉQUENCE, monsieur Martin Périgny, maire de Hérouxville, propose, appuyé par monsieur Claude Dumont, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac adopte le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Mékinac, numéro 2007-146, remplaçant le règlement 2006-140, pour tenir compte de l'avis gouvernemental en matière d'aménagement du territoire.

- Adopté à l'unanimité -

APPROBATION DES RAPPORTS FINAUX : PROGRAMME DE MISE EN VALEUR EN MILIEU FORESTIER – VOLET II

CONSIDÉRANT que la MRC est en charge du programme de mise en valeur du milieu forestier, volet II, suite à une entente prise avec la Conférence régionale des élus de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'un promoteur a déposé son rapport final de réalisation de son projet;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur forestier a le mandat de le vérifier pour approbation par le Conseil de la MRC;

Re 07-03-54

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Bélanger, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Marius St-Amant, maire suppléant de Lac-aux-Sables, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver le rapport final de Centre d'aventure Mattawin (MEK-06-021) 4 155 \$.

- Adopté à l'unanimité -

**AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2006
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-THÈCLE**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Mékinac est entré en vigueur le 26 mai 1988;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a transmis à la MRC pour approbation le règlement numéro 235-2006 modifiant son règlement de zonage, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac a à l'étudier et l'approuver, s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement régional et aux dispositions du document complémentaire, tel que prescrit à l'article 137.3 de la LAU;

Re 07-03-55

EN CONSÉQUENCE, monsieur Denis Mongrain, maire de Saint-Sévérin, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement numéro 235-2006 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité relatif à ce règlement.

- Adopté à l'unanimité -

**AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2007
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 525-90 DE LA
VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Mékinac est entré en vigueur le 26 mai 1988;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Tite a transmis à la MRC pour approbation le règlement numéro 213-2007 modifiant son règlement de zonage numéro 525-90, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac a à l'étudier et l'approuver, s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement régional et aux dispositions du document complémentaire, tel que prescrit à l'article 137.3 de la LAU;

Re 07-03-56

EN CONSÉQUENCE, monsieur Claude Dumont, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par madame Madeleine Carpentier, et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement numéro 213-2007 modifiant le règlement de zonage numéro 525-90 de la

ville de Saint-Tite et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité relatif à ce règlement.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-90-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Mékinac est entré en vigueur le 26 mai 1988;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Trois-Rives a transmis à la MRC pour approbation le règlement numéro 6-90-4 modifiant son règlement de zonage, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac a à l'étudier et à l'approuver, s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement régional et aux dispositions du document complémentaire, tel que prescrit à l'article 137.3 de la LAU;

Re 07-03-57

EN CONSÉQUENCE, monsieur Claude Dumont, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement numéro 6-90-4 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité relatif à ce règlement.

- Adopté à l'unanimité -

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR 2007

Re 07-03-58

Monsieur Denis Mongrain, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu de nommer Monsieur Guy Désaulniers, c.a., de la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, à titre de vérificateur de la MRC de Mékinac pour l'année 2007.

- Adopté à l'unanimité -

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ÉDIFICE ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2007-2008

CONSIDÉRANT que ledit contrat est renouvelable à partir du premier avril 2007;

Re 07-03-59

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Marcel Bélanger, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser le renouvellement de l'entente avec monsieur Jean-Paul Simard, selon les mêmes conditions, plus un ajustement de 2 % des coûts, pour un montant total de 8 904 \$, pour l'année qui suit.

- Adopté à l'unanimité -

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le congrès de l'Association des directeurs municipaux aura lieu dans l'Estrie les 16, 17 et 18 mai prochain;

CONSIDÉRANT que les nombreux changements pour les gestionnaires municipaux nécessitent de la formation continue;

Re 07-03-60

EN CONSÉQUENCE, monsieur Normand Hudon, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe de la MRC à se rendre à ce congrès, déjà prévu au budget 2007 des TNO. Les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

- Adopté à l'unanimité -

FORMATION DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CHICOUTIMI)

CONSIDÉRANT que la première Politique nationale de la ruralité arrive à terme;

CONSIDÉRANT que cette politique vient tout juste d'être renouvelée;

CONSIDÉRANT que Solidarité rurale du Québec offre aux nouveaux agents une présentation de ses outils et services disponibles ainsi qu'une formation;

Re 07-03-61

EN CONSÉQUENCE, monsieur Denis Mongrain, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Marius St-Amant, maire suppléant de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser monsieur François Roberge, agent de développement rural à participer à la formation offerte gratuitement par Solidarité rurale du Québec, les 24, 25 et 26 avril 2007. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

- Adopté à l'unanimité -

CONGRÈS DE LA COMBEQ

CONSIDÉRANT que le congrès de la Corporation des officiers municipaux et bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) aura lieu du 26 au 28 avril 2007;

CONSIDÉRANT que lors de ce congrès plusieurs dossiers importants seront abordés et qu'il serait souhaitable que l'inspecteur en bâtiment et environnement soit présent;

Re 07-03-62

EN CONSÉQUENCE, monsieur Claude Dumont, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Martin Périgny, maire de Hérouxville, et il est résolu d'autoriser monsieur Éric Piché, inspecteur en bâtiment et environnement à se rendre à ce congrès. Les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU PACTE RURAL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transmettre un rapport annuel au ministère des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par monsieur François Roberge, agent de développement rurale;

Re 07-03-63

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marcel Bélanger, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par monsieur Claude Dumont, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'entériner le rapport annuel 2006, tel que préparé par l'agent de développement rurale.

- Adopté à l'unanimité -

ADHÉSION 2007-2008 À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE (URLSM)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'URLSM, au montant de 1 000 \$ couvrant ainsi l'ensemble des municipalités de la MRC;

Re 07-03-64

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Marcel Bélanger, maire de Grandes-Piles, et il est résolu de nommer monsieur Claude Dumont, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, à titre de délégué et d'autoriser la secrétaire-trésorière

adjointe, madame Nathalie Groleau, à signer les formulaires à cet effet et faire le versement requis pour l'adhésion 2007-2008 à l'URLSM.

- Adopté à l'unanimité -

PLAN DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE : RÉSULTATS ATTENDUS

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a entériné le plan de diversification et de développement économique, lié au Fonds de soutien aux territoires en difficulté, par sa résolution numéro 06-12-264;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter audit plan une section nommée « *Résultats attendus* »;

CONSIDÉRANT le tableau préparé à cet effet par madame Julie Marchand, coordonnatrice, en date du 21 mars 2007;

Re 07-03-65

EN CONSÉQUENCE, monsieur Denis Mongrain, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'entériner le tableau intitulé « *Résultats attendus* », dans le cadre du plan de diversification et développement économique déposé au ministère des Affaires municipales et des Régions.

- Adopté à l'unanimité -

CONGÉ SANS SOLDE

CONSIDÉRANT que le directeur général de la MRC a transmis à monsieur Paul-H Béland une missive indiquant qu'il sera en congé sans solde, pendant une semaine, à compter de mardi 20 mars à 13 heures;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre à cet effet est prévue ce vendredi 23 mars à 16 h 15 en présence du préfet, monsieur André C. Veillette ainsi que Me André Lemay, procureur de la MRC;

Re 07-03-66

EN CONSÉQUENCE, monsieur Marius St-Amant, maire suppléant de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Martin Périgny, maire de Hérouxville, et il est résolu que le Conseil de la MRC entérine ladite missive ainsi que la sanction de une semaine sans solde.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Quelques citoyens de la municipalité d'Hérouxville interpellent le préfet, monsieur André C. Veillette, à propos des circonstances entourant le dossier des « accommodements raisonnables » à Hérouxville.

À cet effet, le maire de Hérouxville, monsieur Martin Périgny, demande au préfet de s'excuser publiquement pour le propos faisant allusion au guide touristique.

Le préfet accepte de s'excuser, tout en indiquant que le contexte médiatique amène parfois à s'exprimer de façon involontaire.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 07-03-67

Monsieur Martin Périgny, maire de Hérouxville, propose, appuyé par monsieur Marius St-Amant, maire suppléant de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser la levée de l'assemblée.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier